

Le 12 mars 2025

# SOMMAIRE

## ☐ MEDECINS

- **Authentifier une ordonnance suspecte : l'Assurance Maladie peut contacter les prescripteurs par mail**
- **IPP et OAM : 2 nouveaux dispositifs d'intéressement pour les médecins libéraux**
- **Cancer colorectal : les médecins peuvent commander des kits de dépistage sur amelipro**
- **Mon soutien psy : des outils pour mieux accompagner les médecins**

## ☐ PHARMACIENS

- **Des nouveautés dans le téléservice ASAFO pour vérifier et signaler une fausse ordonnance**
- **Entretiens pharmaceutiques : des évolutions dans la facturation**

## ☐ INFORMATIONS GENERALES

- **Médecins et Pharmaciens :**
  - **Antidiabétiques AGLP-1 : le dispositif d'accompagnement à la prescription est entré en vigueur**

**MEDECINS****AUTHENTIFIER UNE ORDONNANCE SUSPECTE : L'ASSURANCE MALADIE PEUT CONTACTER LES PRESCRIPTEURS PAR MAIL**

Depuis le mois d'août 2024, un nouveau téléservice « Fausses ordonnances (ASAFO) » est disponible pour les pharmaciens depuis amelipro. En cas de suspicion d'une fausse ordonnance, le pharmacien peut vérifier si l'ordonnance a déjà été identifiée comme frauduleuse ou la signaler à sa caisse d'assurance maladie.

Pour plus de détails, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

**IPP ET OAM : 2 NOUVEAUX DISPOSITIFS D'INTERESSEMENT POUR LES MEDECINS LIBERAUX**

Deux nouveaux dispositifs d'intéressement sont entrés en vigueur le 1er janvier 2025, pour une durée de 3 ans :

- l'intéressement individuel à la déprescription des inhibiteurs de la pompe à protons (IPP) ;
- l'intéressement collectif à l'initiation des orthèses d'avancée mandibulaire (OAM).

Pour plus de détails, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

**CANCER COLORECTAL : LES MEDECINS PEUVENT COMMANDER DES KITS DE DEPISTAGE SUR AMELIPRO**

Pour aider les médecins dans leur rôle essentiel d'information et d'accompagnement des patients sur le dépistage du cancer colorectal, l'Assurance Maladie leur permet de commander sans frais des kits de dépistage sur amelipro, à remettre à leurs patients éligibles en consultation.

Pour plus de détails, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

### **MON SOUTIEN PSY : DES OUTILS POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES MEDECINS**

Le dispositif Mon soutien psy, permettant le remboursement de séances chez des psychologues conventionnés, a connu depuis sa création des évolutions significatives visant à améliorer l'accès des patients aux soins psychologiques. Ces évolutions ont aussi pour objectif aussi de faciliter la participation des professionnels de santé au dispositif. Actuellement, plus de 5 000 psychologues sont conventionnés avec l'Assurance Maladie.

Pour accompagner ces changements, l'Assurance Maladie a conçu des outils pratiques destinés aux médecins

Pour plus de détails, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

## **❑ PHARMACIENS**

### **DES NOUVEAUTES DANS LE TELESERVICE ASAFO POUR VERIFIER ET SIGNALER UNE FAUSSE ORDONNANCE**

Une nouvelle version du téléservice « Fausses ordonnances (ASAFO) » est accessible sur amelipro. En cas de suspicion d'une fausse ordonnance, il est désormais possible de faire une recherche directement avec le NIR.

Pour plus de détails, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

### **ENTRETIENS PHARMACEUTIQUES : DES EVOLUTIONS DANS LA FACTURATION**

Depuis le 8 janvier 2025, les séquences annuelles des entretiens pharmaciens sont facturées en plusieurs fois, à chaque réalisation d'entretien.

Pour plus de détails, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

## ❑ INFORMATION GENERALE

### ○ Médecins et Pharmaciens :

#### **ANTIDIABETIQUES AGLP-1 : LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA PRESCRIPTION EST ENTRE EN VIGUEUR**

Depuis le 1er février 2025, un nouveau dispositif visant à renforcer le bon usage et la juste prescription des antidiabétiques analogues du GLP-1 (AGLP-1), tout en garantissant leur disponibilité pour les patients qui en ont besoin, est entré en vigueur. Il était prévu par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2024 et figurait aussi au nombre des [mesures prévues par la convention médicale 2014-2029 pour améliorer la pertinence des usages des produits de santé et des prescriptions](#).

Pour plus de détails, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)